

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 08 février 2018 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière - Sèvremont

Présents :

Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BILLEAUD Hélène, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, Mme BURCH Marie-Christine, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, Mme GIRAUD Chantal, M. GOMES Afonso, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, Mme JAUZELON Isabelle, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MARIA Françoise, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PASQUEREAU Johann, M. PUAU Hervé, M. RAPIN Dominique, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :

M. BROUSSEAU Frédéric donne pouvoir à Mme SARRAZIN Marina, M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, M. ROBIN Laurent donne pouvoir à M. TETAUD Francis

Absent(s) :

Mme BOTTON Sandrine, M. FORTIN Didier, M. POUPLIN Michel, Mme PUAUD Sandrine, Mme RANTIERE Charlene, Mme ROLAIS Myriam, M. SCHMUTZ Alain, Mme SOULARD Sophie

Excusé(s) :

Mme BITEAU Alexandra, M. BROUSSEAU Frédéric, M. CHARBONNEAU Joël, M. GAUCHAS Didier, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, Mme LUMINEAU Aurélie, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PASCAL Sophie, M. PIGNON Joseph, M. ROBIN Laurent

Secrétaire de séance : M. PUAU Hervé

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter les délibérations suivantes :

- *Acte de sous-traitance au marché de construction d'une maison médicale (commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure),*
- *Subvention à l'association Calypso,*
- *Versement d'une gratification financière stagiaire DEJEPS, CHARRIAU Nathalie,*
- *Engagement de dépenses avant le vote du budget primitif.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout à l'ordre du jour des points susvisés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de son poste de conseiller municipal délégué de Laurent GUILLOTON pour raisons personnelles.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18

JANVIER 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 18 janvier 2018 à 19h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - D01.02.2018 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018

Les dispositions de l'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendent obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

L'article 107 de la loi, complète les règles relatives au DOB. Conformément au nouvel article L.2312-1 il doit désormais faire l'objet d'un rapport. L'article D 2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A noter également qu'obligation est désormais posée de transmettre ce rapport au représentant de l'Etat en vertu de l'article L.2312-1 du CGCT et de le publier sur le site internet de la commune.

Ce rapport doit également être transmis au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en dispose l'article L.2312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires accompagnant la présente délibération ;
- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2018 du budget principal et de ses budgets annexes.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2018.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 est annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - D02.02.2018 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction d'un atelier pour les services techniques de Sèvremont.

Il indique que ce type de projet est éligible à une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 513 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 153 900 € (30 %) ;
- Autofinancement : 359 100 € (70 %) ;
- Total : 513 000 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de construction d'un atelier pour les services techniques de Sèvremont ;
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès de la Préfecture de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - D03.02.2018 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SAS BIOPOMMERIA EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION UNIQUE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION EN ZONE INDUSTRIELLE DE " CHAMP DE LA CROIX " A SEVREMONT (SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE), LA CONSTRUCTION DE DEUX SILOS DE STOCKAGE DE DIGESTAT SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE A BRETIGNOLLES ET A GENNETON (DEUX-SEVRES) ET LE PLAN D'EPANDAGE ASSOCIE SUR DES COMMUNES DES DEPARTEMENTS DE LA VENDEE, DES DEUX-SEVRES ET DU MAINE-ET-LOIRE

Monsieur le Maire indique que la SAS BioPommeria a formulé une demande en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à la construction d'une unité de méthanisation en zone industrielle de « Champ de la Croix » à Sèvremont (sur le territoire de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre), la construction de deux silos de stockage de digestat soumis à permis de construire à Brétignolles et à Genneton (Deux-Sèvres) et le plan d'épandage associé sur des communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-Et-Loire.

La commune de Sèvremont est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

L'enquête publique relative à cette demande a eu lieu du 3 janvier 2018 au 2 février 2018.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable à la demande de la SAS BioPommeria.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - D04.02.2018 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT " LE RUISSEAU DE COMPENCE " (Commune déléguée de La Flocellière)

Monsieur le Maire rappelle que le marché des travaux d'aménagement du lotissement « Le Ruisseau de

Compencé » a été attribué à la société Charrier TP pour un montant de 290 470,18 € TTC.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Joker TP (alignement et pose de bordures) d'un montant de 6 228,50 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - D05.02.2018 - REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire indique que le zonage d'assainissement de la commune déléguée de La Flocellière doit être modifié.

Au vu des contraintes physiques et financières, le classement en zones d'assainissement collectif de certaines parties du territoire flocéen n'apparaît plus pertinent (villages de La Chagnais et de La Guillotière).

Monsieur le Maire présente le projet de révision du zonage d'assainissement et propose de l'approuver afin qu'il puisse être soumis à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

7 - D06.02.2018 - ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a apporté des modifications quant à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Les prestations d'assistance technique, réalisées par le service de l'Eau du Conseil Départemental de la Vendée sont devenues des activités du secteur concurrentiel. Cependant, par souci de solidarité et d'aménagement du territoire, l'accès à cette assistance technique est facilité en dehors du champ concurrent.

A cet effet, le Conseil Départemental a transmis à la Commune de Sèvremont une proposition d'avenant à la convention fixant le contenu de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour la période 2013-2018 et prévoyant pour 2018 une participation financière de **3 998,56 € TTC** pour les installations d'assainissement de la Commune.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

8 - D07.02.2018 - PASSATION DE BAUX RURAUX ENVIRONNEMENTAUX

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sèvremont, Commune déléguée de La Flocellière, est

propriétaire des parcelles ZK 26, ZL 27, ZL 29, ZM 5, ZM 6, C 474, C 404, C 405, C 990, C 410, C 411.

Afin de les mettre en valeur, Monsieur le Maire propose de les louer selon la formule du bail rural environnemental de la manière suivante à compter du 1^{er} février 2018 :

Parcelles	Superficie	Locataire	Prix du fermage annuel
ZK 26, ZL 27, ZL 29	342 139 m ²	Rémi SICOT	4 790 €
ZM 5	8 314 m ²	Olivier GUICHETEAU	116 €
ZM 6, C 474, C 404, C 405, C 990, C 410, C 411	40 616 m ²	Céline et Hervé BABARIT	568 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 42, Contre : 0, Abstention : 2)

9 - D08.02.2018 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR HENRI DURAND

Monsieur le Maire indique que Monsieur Henri DURAND est intéressé par l'acquisition d'un terrain à proximité de son habitation au lieu-dit « La Poissonnière » sur la Commune déléguée de La Flocellière.

Ce terrain est cadastré ZL 37 et mesure 2 064 m².

Conformément à l'avis du service des domaines, Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 13 000 € TTC, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 0, Abstention : 1)

10 - D09.02.2018 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A MONSIEUR JEAN-PIERRE FECHAN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 novembre 2017, le Conseil Municipal a accepté de vendre à Monsieur Philippe FECHAN la parcelle B 1 395 d'une surface de 897 m² au prix de 2,5 € le m².

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur ne serait pas Philippe FECHAN mais Jean-Pierre FECHAN.

Suite à cette décision, Monsieur Jean-Pierre FECHAN a sollicité la Commune afin de savoir s'il pouvait acquérir la parcelle B 1276 d'une surface de 105 m² au même prix, la parcelle étant située dans le même zonage du PLU et dans le prolongement de la première acquisition de Monsieur FECHAN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre à Monsieur Jean-Pierre FECHAN les parcelles B 1395 et B 1276 au prix de 2,5 € le m², les frais d'acte étant à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - D10.02.2018 - ACHAT DE TERRAINS POUR LE LOTISSEMENT LE VERGER (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un lotissement communal « Le Verger » sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

La création de ce dernier implique l'acquisition des parcelles A 199 et A 2064 d'une surface respective de 3 140 m² et de 1 022 m² appartenant à la SCI Jamasou.

Cette dernière accepte de vendre ces terrains à la commune de Sèvremont au prix de 5 € HT le m², les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains selon les conditions susvisées, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - D11.02.2018 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur du personnel de la commune de Sèvremont a été approuvé par le conseil municipal le 30 juin 2016.

Il précise qu'une modification s'avère nécessaire à savoir l'ajout au point 17-4 Horaires de travail de la précision suivante :

« Pour les agents ayant un temps de travail annualisé, les rendez-vous médicaux doivent être pris hors temps de travail, sauf urgence, en accord avec le chef de service ».

Cette modification a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 18 janvier 2018.

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - D12.02.2018 - APPROBATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Monsieur le Maire indique que les collectivités locales doivent élaborer un règlement de formation pour le personnel.

Il présente le projet de règlement de formation élaboré par la commission ressources humaines.

Il propose de l'approuver, tout en précisant que ce règlement de formation a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 18 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - D13.02.2018 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique qu'une modification du tableau des effectifs est nécessaire. Il présente ces modifications et propose de les approuver :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps plein
- Suppression d'un poste de secrétaire général adjoint à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (32h)

Il précise que ces modifications ont fait l'objet d'un avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 18 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - D14.02.2018 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ETUDE DE FAISABILITE DU TRANSFERT DES SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE DES COMMUNES DELEGUEES DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE ET DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR

Monsieur le Maire rappelle que les OGEC des écoles Saint Joseph (Les Châtelliers-Châteaumur) et Sainte Anne (Saint-Michel-Mont-Mercure) ont souhaité ne plus gérer les services de restauration scolaire.

Suite à cette demande, la commune de Sèvremont a pris contact avec la fédération départementale de Familles Rurales afin de voir si celle-ci ne pouvait pas reprendre ces services.

La fédération a proposé à la commune de Sèvremont une action en deux temps :

- Une étude de diagnostic et de faisabilité du transfert de ces services,
- Une mission de mise en place effective de ce transfert si l'étude de transfert est positive.

Une convention quadripartite entre les OGEC, la fédération départementale Familles Rurales, les associations locales Familles Rurales et la commune de Sèvremont.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D15.02.2018 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CASTEL'AVENIR

Monsieur le Maire rappelle que l'espace Castel'Avenir est en service depuis avril 2017. Il précise que ce bâtiment est occupé par la collectivité, l'OGEC de l'école Saint Joseph et le groupement Monchapo.

Une convention de mise à disposition de l'ensemble de ce bâtiment entre les différentes structures a été rédigée.

Il donne lecture de cette convention et propose de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D16.02.2018 - MISE A DISPOSITION PRECAIRE DE TERRAINS COMMUNAUX POUR L'UTILISATION EN PATURAGE

L'éco pâturage est une activité ancestrale abandonnée au profit des techniques mécaniques et phytosanitaires qui fait un retour en douceur du fait de **l'obligation d'abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires.**

Il ne s'agit naturellement pas d'un pâturage intensif qui empêcherait le renouvellement de la végétation et dégraderait les sols. Le nombre d'animaux doit être adapté au milieu. L'éco-pâturage vise à garder les milieux ouverts en empêchant les broussailles, buissons et arbres de recoloniser l'espace sans l'intervention des agents techniques.

A la recherche de solutions pour l'application de la gestion différenciée des espaces verts de la Commune et pour diminuer la charge de travail des agents techniques, la Commission Urbanisme/Environnement, dans sa séance du 16 janvier 2018, propose 4 sites d'éco pâturage (qui feront l'objet d'une demande de financement par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges dans le cadre des crédits TEPCV). La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges fournira l'équipement nécessaire jusqu'à hauteur de 5 000 €. La Commune de Sèvremont se chargera de la pose des clôtures et des cabanes :

- ***La Coulée Verte à La Flocellière (5 935 m²),***
- ***Moulin Brochet à La Flocellière (3 058 m²),***
- ***L'Ouche des Pommiers à La Flocellière (3 100 m²). Regroupement avec la parcelle éco pâturage existante et arrêt des moutons du Cameroun pour des raisons de réglementation sanitaire,***
- ***Le Lac de St Michel (1 200 m²) en continuité de la parcelle exploitée par Luc GABORIT.***

Monsieur le Maire donne lecture des conventions correspondantes avec les prestataires suivants qui se sont pour le moment manifestés :

- ***Laurent BETARD pour Les 3 parcelles de La Flocellière,***
- ***Maurice BOUCHET pour La Pommeraie-sur-Sèvre,***
- ***Luc GABORIT pour le lac de Saint-Michel-Mont-Mercure.***

L'engagement est pour une année et pourra être reconduit annuellement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter le projet éco pâturage,
- De l'autoriser à signer les conventions avec les différents prestataires,
- De procéder à la demande de financement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

18 - D17.02.2018 - TARIFS ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle que le service enfance jeunesse de la commune de Sèvremont organise un cabaret à la salle du Châtelet le 16 février 2018.

Il propose les tarifs suivants pour les entrées :

- 10 € pour une entrée adulte,
- 4 € pour une entrée enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D18.02.2018 - APPROBATION DES TARIFS RELATIFS AUX CIMETIERES DE LA COMMUNE DE SEVREMONT POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la création de la commune nouvelle de Sèvremont, il convient d'harmoniser les tarifs relatifs aux cimetières.

Lors de sa dernière réunion, la commission bâtiments a adopté une grille tarifaire.

Monsieur le Maire présente cette grille tarifaire et propose de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 43, Contre : 1, Abstention : 0)

20 - EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré la taxe d'aménagement par délibération du 19 octobre 2017.

Il précise que Vendée Logement a sollicité une exonération de la taxe d'aménagement pour les sept logements locatifs prévus sur le lotissement Castel Avenir

Monsieur le Maire propose de donner suite à cette exonération.

Délibération retirée.

21 - D19.02.2018 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 septembre 2017, le conseil municipal a attribué le lot n° 2 (gros œuvre-ravalement) du marché relatif à la construction d'une maison médicale à la société Boissinot pour un montant de **148 055,89 € HT**.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Alves (enduit monocouche finition taloché pour recevoir une peinture) d'un montant de 9 045,95 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - D20.02.2018 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION CALYPSO

Monsieur le Maire rappelle que l'association Calypso gère la micro-crèche sur la commune déléguée de La Flocellière.

La commune déléguée de la Flocellière versait jusqu'en 2015 une subvention destinée à couvrir les frais de location liés à la location de l'habitation nécessaire à cette micro-crèche.

Au titre de l'année 2016, l'association Calypso a payé une location jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Au vu de cette situation, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 7 000 € au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 28, Contre : 6, Abstention : 10)

23 - D21.02.2018 - VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION FINANCIERE STAGIAIRE DEJEPS, NATHALIE CHARRIAU

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Madame Nathalie CHARRIAU va effectuer une formation DEJEPS à compter du 19 février 2018 jusqu'au 28 juin 2019. Elle effectuera sa formation en alternance avec des périodes de stage au sein du service enfance jeunesse.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de verser une gratification financière mensuelle d'un montant de 660 euros maximum à Madame Nathalie CHARRIAU pour la durée de sa formation,
- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - D22.02.2018 - ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. La limite fixée par l'article précédent est de **1 247 494,61 €** (25 % de 4 989 978,44 €).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses suivantes :

- Opération 062, compte 2138 : 210 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention de mise à disposition d'un local sis rue du Puy Lambert à La Flocellière :

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association AMI, une maison d'habitation sise rue du Puy Lambert, du 1er février 2018 au 31 mars 2018.

Convention de mise à disposition des locaux du Centre de Loisirs de la Commune déléguée de La Flocellière entre la Commune, le mouvement Familles Rurales, l'Association Familles Rurales de La Flocellière et la Fédération de Vendée pour l'activité Les P'tits Pouces :

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'activité « Les P'tits Pouces » les espaces suivants du Centre de Loisirs : espaces d'activités, espace cuisine, sanitaires du hall d'accueil, espace extérieur clôturé, espace repos de manière très exceptionnelle pour récupérer et ranger le matériel pour une durée de 3 ans à compter du 28 septembre 2017.

Convention de mise à disposition de la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Michel-Mont-Mercure entre la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure, l'Association Familles Rurales de Saint-Michel-Mont-Mercure et la Fédération Départementale de la Vendée – Concernant l'organisation d'ateliers informatique à destination des séniors :

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'Association Familles Rurales de Saint-Michel-Mont-Mercure l'espace suivant : la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Michel-Mont-Mercure, du 7 novembre 2017 au 30 janvier 2018.

– Concession cimetière

Monsieur le Maire accorde, dans le cimetière communal de Les Châtelliers-Châteaumur, au nom de Monsieur Dominique DOUSSAINT, une concession de 30 années à compter du 15 janvier 2018.

– DIA

Commune déléguée de La Flocellière

- Par décision du 14 novembre 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles AE 121 et 715 d'une surface de 09a 11ca appartenant à Monsieur Joseph GUICHETEAU.
- Par décision du 27 décembre 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles AH 77 et 78 d'une surface de 06a 61ca appartenant aux Consorts SOULARD.

Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

- Par décision du 15 janvier 2018, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle A 249 d'une surface de 03a 99ca appartenant à M. et Mme Guy GUIBERT.

Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur

- Par décision du 22 décembre 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle B 1697 d'une surface de 10a 21ca appartenant à la SCI LA CASTELLOISE.

Fait à SEVREMONT
Le Maire,

